



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Aix en Provence, le 4 octobre 2018

L'Autorité de la concurrence fait état d'un projet de concentration, conformément à l'article L.430-1 du code de commerce, par lequel la société Allopneus SAS acquiert par l'intermédiaire de Rautor SAS certains actifs de la société 1001 Pneus SAS, laquelle est en redressement judiciaire.

Si la Direction Générale d'Allopneus SAS confirme son intérêt et son souhait d'en étudier la viabilité en ayant accès au dossier, elle dément catégoriquement les informations ou interprétations faisant état d'une opération finalisée.